



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 A 18 H 30

Convocation envoyée le : 19 octobre 2023

Membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 26

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-CINQ OCTOBRE à 18 heures 30** en Mairie de Nyons, s'est tenu le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de Nyons.

Etaient présents : 22

M. Pierre COMBES - M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Anne TAILLEUX

Etaient excusés : 6

Jacques MONPEYSSSEN - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian TEULADE - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE

Était absent : 1

M. Virgile VAN ZELE

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme Colette BRUN-CASTELLY a donné procuration à	M. Pierre COMBES
M. Christian TEULADE <<	Mme Monique BOTTINI
Mme Nadia MACIPÉ <<	M. Thierry DAYRE
Mme Marilyn FLAMAIN <<	M. Daniel MOUTARD

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Aurélie LOUPIAS est désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023
2.	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE Rapport annuel d'activités 2022 et Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
3.	TARIFS COMMUNAUX Modification de la grille tarifaire EMAPS et Service jeunesse
4.	AFFAIRES FINANCIERES NYONS EN SCENE SAISON 2023-2024 – Fixation des tarifs
5.	AFFAIRES FINANCIERES Demande de subventions pour les travaux d'Aménagement du Quartier de la Mochatte Secteur des Oliviers
6.	AFFAIRES FINANCIERES Demandes de subventions pour les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Sauve
7.	MARCHES PUBLICS Marché de travaux d'extension du bâtiment destiné à la construction des chars du Corso Approbation de l'Avenant N° 2 aux Lots N° 2 et N° 3
8.	MARCHES PUBLICS Marché d'assurance des risques statutaires Approbation des nouvelles conditions financières
9.	AFFAIRES FONCIERES Acquisition foncière lieudit Salerand

Questions orales

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)

- ✚ N° 88 du 21 septembre 2023 relative à un contrat avec la société « 23.08 CONNECT » (NOVES – 13550) pour la maintenance préventive et curative des installations de bornes escamotables de la ville. Durée : un an à compter du 01/10/2023, renouvelable 3 fois de manière tacite. Dépense : 5 273,19 € HT (la maintenance sera assurée selon les tarifs indiqués au contrat et le remplacement du matériel le sera sur devis selon les prix du contrat).
- ✚ N° 89 du 21 septembre 2023 relative à une convention avec la société « 7PARTNERS » (marque EPSA TAX) pour une mission d'optimisation des financements des projets d'investissement de la ville. Durée : année en cours et les 2 suivantes. Dépense : basée sur les montants versés par les différents organismes sollicités suite à l'intervention de la société.
- ✚ N° 90 du 21 septembre 2023 relative à un contrat de cession avec l'ensemble « ORGUE, VOIX ET BASSON » (CANNES – 06400) dans le cadre des « JOURNEES DU PATRIMOINE », pour un concert avec Cécile LO BIANCO, Rémi FARRUGGIA et Richard CATALANOTTI, le dimanche 17 septembre 2023 à 18 h 00 à l'Eglise Saint Vincent.
Dépense : 1 200,00 € TTC répartis comme suit :
 - Cécile LO BIANCO : 400,00 €
 - Richard CATALANOTTI : 800,00 €

- ✚ N° 91 du 21 septembre 2023 relative à un contrat de cession avec l'association « LE CORPS A PAROLES » (GENNEVILLIERS - 92230) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour une représentation de « EN ATTENDANT GODOT », le vendredi 27 octobre 2023 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 4 000,00 € TTC.
- ✚ N° 92 du 25 septembre 2023 relative aux conventions avec les associations sportives nyonsaises pour l'accès au gymnase de la cité scolaire. Durée : année scolaire, hors vacances et temps scolaires.
- ✚ N° 93 du 6 octobre 2023 relative à un contrat avec la SARL « DSI CONSEILS » (GRANE – 26400) dans le cadre du projet global de mise en sécurité du Groupe Scolaire de Meyne, pour une mission de coordination des systèmes de sécurité incendie en vue du remplacement du système de sécurité incendie.
Dépense : 3 892,50 € HT.
- ✚ N° 94 du 6 octobre 2023 relative à un contrat de bail entre « L'ETAT » (« DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DROME » et « RECTORAT DE L'ACADEMIE » de Grenoble) et la Mairie de Nyons pour la location de 3 bureaux et d'une salle de détente, salle de bains, WC (91 m²), et d'une place de parking privatif, cave et terrasse au Groupe scolaire de Meyne au profit de « L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE ». Durée : 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Loyer annuel : 7 200,00 € et hors charges, révisable triennalement.
- ✚ N° 95 du 27 septembre 2023 relative au remboursement de la somme de 191,58 € à Monsieur Kader HILALI, suite à sa demande de rétrocession de la concession trentenaire acquise le 19 mars 2004, pour la somme de 522,50 €, qui est située 28 allée AK du cimetière communal et vide de tout corps.
- ✚ N° 96 du 9 octobre 2023 relative à un contrat de bail administratif avec l'entreprise « BARONNIES ORTHOPEDIE », pour la location d'un bureau N° 1 et d'une annexe N° 2, d'une superficie de 33,60 m², situés au rez-de-chaussée de la Pépinière d'entreprises. Durée : 3 ans, soit du 1^{er}/11/2023 au 31/10/2026. Loyer mensuel : 200,00 €, charges comprises.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

2023 – 10 - 88 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 25 du règlement intérieur de Conseil Municipal, adopté par délibération du 17 juin 2020 ;
Vu le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

2023 – 10 – 89 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 ET RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Conformément à l'article D. 2224-1 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport d'activités 2022, accompagné d'un rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, est à leur disposition sur le site de l'intercommunalité : www.cc-bdp.fr. Ces rapports retracent l'ensemble des multiples actions conduites collectivement au sein de l'intercommunalité pour l'année 2022.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022

Depuis 2017, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale exerce des compétences qui ont été transférées par les 67 communes de son territoire (1 095 km² - 21 730 habitants – 19 habitants / km²).

Les instances de gouvernance 2020-2026 sont les suivantes :

- Le Conseil de Communauté (97 titulaires)
- Le Bureau
- Le Comité Exécutif
- La Commission Permanente
- Les 4 Comités Territoriaux
- Les 12 Commissions Thématiques

La CCBDP exerce des compétences obligatoires (aménagement du territoire, développement économique, gestion des milieux aquatiques, aires d'accueil des gens du voyage, déchets ménagers), optionnelles (logement, voirie, actions sociales) et facultatives (SPANC, culture, sport de pleine nature, gymnase de Buis les Baronnies, politiques publiques, valorisation du terroir, gestion du bassin de l'Ouvèze et de la Méouge).

Des actions partenariales avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, Le Pays une autre Provence et l'association Destination Drôme Provençale, sont conduites dans différents domaines.

COMMISSION PERMANENTE

FONCTIONNEMENT INTERNE – RESSOURCES HUMAINES

La CCBDP comptait fin 2022, 108 agents, 65 % de femmes, 41 % de contractuels, 98,38 ETP en moyenne pour un budget de 3 792 574,70 €.

FINANCES

Préparation budgétaire et exécution budgétaire

L'exercice budgétaire de la CCBDP se décline en 7 budgets distincts : budget Général + 6 budgets annexes (OM, SPANC, Zone d'Activités, Portage des Repas, Transports de Personnes, GEMAPI).

COMMUNICATION

En 2022, 13 000 exemplaires du magazine intercommunal n°10 et 11 ont été diffusés ; il y a eu 1 351 abonnés à la page Facebook de la CCBDP et 64 publications ; 15 287 visiteurs sur le site web ; 28 communiqués de presse ; le rapport d'activité 2021....

SERVICE MAINTENANCE PATRIMOINE

Ce service gère et entretient le patrimoine de la CCBDP (patrimoine bâti, Aire des Gens du Voyage et parc automobiles), il assure aussi le suivi des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments et le suivi du déploiement de la fibre optique.

CLASSEMENT DES ARCHIVES CONTEMPORAINES

Ce service qui intervient auprès de 36 communes du territoire a trié 53,83 mètres linéaires d'archives contemporaines, en a classé 17,64 mètres linéaires et éliminés 17,11 mètres linéaires éliminés.

LES ACTIONS PAR COMMISSIONS

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Rhône Provence Baronnies

Ce document de planification et d'urbanisme fixe les grandes orientations du développement durable pour une durée d'environ 20 ans. Il s'appuie sur une vision prospective du territoire.

En 2022, des échanges avec les 3 Directions Départementales des Territoires (Ardèche, Drôme et Vaucluse) ont eu lieu ; poursuite du diagnostic territorial des commissions thématiques.

PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial

Il s'agit de coordonner et d'animer la dynamique territoriale pour la transition écologique et énergétique sur les volets d'atténuation et d'adaptation, avec plusieurs leviers d'action qui sont les suivants : Sobriété / Economie d'énergie - Développement / Autoconsommation – Adaptation.

Mobilités

Des actions en faveur d'une mobilité décarbonée et moins énergivore ont été entreprises en 2022, avec la réédition du service de prêt découverte gratuit de vélos à assistance électrique, la mise en place d'un service de location longue durée pour les plus précaires, la création d'une Centrale des Mobilités (physique, numérique et itinérante) et la signature d'une convention avec DROMOLIB pour initier les premières actions du schéma des mobilités durables.

Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat)

Poursuite du SPPEH en 2022 avec le même opérateur, le Ceder, avec des objectifs revus à la hausse et transformation de ce service en SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat).

Architecte conseil

En 2022, cette mission a été renouvelée sous forme de marché. Deux nouvelles actions sont proposées par le service : la dématérialisation des fiches conseils et une intervention lors d'une formation avec le CAUE.

30 fiches-conseils ont été réalisées.

Habitat logement

Une étude pré-opérationnelle d'habitat programmé qui préfigurera un Programme Local d'Habitat (PLH) a démarré en 2022. Elle s'inscrit dans une démarche globale, qui doit, d'une part, prendre en compte les problématiques habitat / logement dans un contexte de faible densité de population, localisées sur des petites et très petites communes du territoire. Et, d'autre part, répondre au projet de revitalisation des communes de Nyons et de Buis-les-Baronnies, lauréates « Petite Ville de Demain ». L'étude donnera lieu, dans un second temps à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

En 2022, le PIG (Projet d'Intérêt Général) n'a pas été reconduit. La CCBDP a fait le choix de poursuivre le partenariat avec l'association SOLIHA pour accompagner les propriétaires modestes pour réaliser les travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux subventions de l'ANAH et du Département.

Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent et qui disposent d'un document d'urbanisme en vigueur, la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents. En 2022, 492 dossiers ont été transmis pour instruction par les 18 communes adhérentes.

Activités de Pleine Nature

En 2022, la CCBDP en partenariat avec le Département a entrepris le déploiement de la signalétique des sentiers. L'espace trail des Baronnies en Drôme Provençale (21 parcours, 365 km d'itinéraires) a été créé. L'intercommunalité qui gère 1 900 km de randonnées pédestre, équestre et VTT, a assuré la promotion et la communication et a travaillé à la structuration de l'offre APN.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Comités Territoriaux

En 2022, 4 comités ont été organisés pour échanger sur l'action intercommunale afin d'adapter la mise en œuvre des compétences, d'échanger avec les élus.

Convention ruralité

Celle-ci a été renouvelée pour faciliter les démarches entre les communes et l'Education nationale.

Projet de territoire

Dans le cadre de la poursuite d'une réflexion globale à 20 ans, un séminaire s'est tenu en 2022 pour préciser les axes de travail stratégiques et opérationnels avec les acteurs du territoire.

Mutualisation

En 2022, 3 axes d'intervention ont été proposés par la CCBDP : le fonctionnement du service commun offrant un panel de services, l'action ponctuelle de co-production et la formation aux agents et aux élus

Conseillers numériques

Afin de réduire la fracture numérique, il a été procédé au recrutement de 3 conseillers numériques pour accompagner la population du territoire et des conventions ont été signées avec la Banque des Territoires et la CAF.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Economie / Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales. En 2022, 95 porteurs de projets ont été accueillis, 23 entreprises ont été soutenues, 72 emplois ont été créés ou maintenus, 323 500 € de prêt d'honneur et 33 444 € de subventions ont été versés, le déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) s'est poursuivi.

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis 2018, la CCBDP gère et commercialise les terrains de la ZAE de Séderon et de Nyons. Sur les 8,4 hectares de la ZA du Grand Tilleul, 8 150 m² restent proposés à la vente. Des études préliminaires pour l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques ont été lancées en partenariat avec les communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons (6.5 hectares d'extension de la ZA du Grand Tilleul).

Agriculture

Cette opération vise à reconquérir du foncier non exploité et à permettre l'accès au foncier à des personnes en dehors cadre familial. En 2022, l'opération « espace-test agricole » s'est poursuivie ; un diagnostic foncier agricole à Rémuzat, Cornillon et Cornillac a été réalisé, un terrain agricole a été préempté aux Pilles et des réflexions ont été engagées sur les moyens d'actions sur les transmissions de foncier.

Démarche d'attractivité

Depuis 2019, la CCBDP en partenariat avec le département de la Drôme mène la démarche « Drôme c'est ma nature » qui est née de la volonté d'acteurs locaux d'agir ensemble pour faire rayonner leur département. Collectivités, offices de tourisme, sites culturels et patrimoniaux, hébergeurs, chefs d'entreprises se sont unis pour créer une véritable synergie qui profite à tous.

L'office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

L'OT, dont le budget annuel s'élève à 834 000 €, a perçu de la part de la CCBDP 550 000 € de subvention conventionnelle en 2022. La saison a été bonne en termes de fréquentation mais plus mitigée en termes de consommation touristique, 120 600 visiteurs se sont rendus dans les 6 bureaux d'accueil de l'OT, la fréquentation du bureau de Nyons a augmenté de 16 % par rapport à 2021, ce qui représente désormais 69% de la fréquentation totale des bureaux, 37 prestataires ont été labellisés « Famille plus » et la taxe de séjour a généré 440 000 €.

TECHNIQUE

Déploiement de la fibre optique

La CCBDP assure le financement à hauteur de 5 226 000 € et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Il est prévu d'ici 2025, le déploiement de 17 870 lignes sur l'ensemble de la CCBDP.

Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire. Le montant total affecté aux travaux est de 1 451 152,86 € HT dont 584 745,86 € HT d'abondement de la CCBDP et de 866 407 € HT de dotation départementale. Des marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés et 47 communes sur 67 ont fait réaliser des travaux (70%) au cours de l'année 2022.

GEMAPI – Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versant et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La CCBDP a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière et a instauré la taxe GEMAPI.

Les 4 syndicats de bassins versants concernés sont :

- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**)
- Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**)
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**)

Zone de Revitalisation Rurale

Il s'agit d'un contrat signé entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau pour améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, en partenariat avec les Conseils départementaux. Les communes ont jusqu'à la fin 2024 pour mener à bien 58 opérations de travaux d'eau et d'assainissement (coût global : 5 078 899 € HT).

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local obligatoire depuis 2006. Il est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif, de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel.

	<u>Total 2022</u>
Nombre d'installations	3 651
Visite de bon fonctionnement	353
Visite de bon fonctionnement dans le cadre d'unevente	77
Dossier de conception	67
Visite de bonneexécution des travaux	61
TOTAL	<u>558</u>

SOCIAL

Service Portage de Repas

Ce dispositif permet le maintien à domicile des personnes âgées habitant dans l'arrière-pays. En 2022 : le nombre d'usagers a diminué, il est passé de 38 à 33 personnes et 4 433 repas ont été livrés.

Transport

Des lignes de transports sont contractualisées avec la Région Auvergne Rhône Alpes (transport scolaire vers le Vaucluse pour des élèves du secondaire – service de transport de proximité Mévouillon – Laragne). Ce service représente 41 243 € de dépenses / recettes.

Convention Territoriale Globale (CTG)

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CCBDP et la CAF sont partenaires pour accompagner et financer les équipements. En 2019, ce partenariat a évolué vers une contractualisation unique et vers une intervention coordonnée. La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des habitants dans les domaines de la Petite-Enfance, de la Parentalité, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Animation de la vie sociale, de l'Habitat – logement – et du cadre de vie, de l'Accès aux droits et inclusion numérique.

Petite Enfance

Cette compétence est assurée par la CCBDP en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI.

En 2022, les structures ont été accompagnées pour le maintien d'un accueil de qualité malgré les difficultés de recrutement depuis la crise sanitaire sur des postes qualifiés. Leurs bilans de fréquentation est satisfaisant. Le multi accueil Les Petits Lutins à Nyons présente un taux de d'occupation de 82,9% et un taux de facturation de 108,43%.

Service Enfance - Jeunesse - Animation territoriale

Il regroupe les ALSH enfance pour les 3 -12 ans et les ALSH jeunesse pour les 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.), le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé) pour les 12-25 ans, et la coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) a été renouvelée pour la troisième fois entre la CCBDP et différents partenaires pour mener à bien sa politique.

La Coordination Enfance-Jeunesse

Le recrutement dédié à la coordination Enfance Jeunesse est en cours, cette fonction était assurée jusqu'ici par le responsable du service Enfance-Jeunesse.

Compétence Enfance

Elle concerne exclusivement les accueils de loisirs dont l'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFD, BAFA...). Il est fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité.

En 2022, on compte 320 inscriptions à l'ALSH de Nyons, 87 à Séderon, 130 à Buis les Baronnies et 34 à la Motte Chalancon.

Compétence Jeunesse

Elle recouvre les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons), la coordination Enfance-Jeunesse et le SASÉ (service d'accompagnement socio-éducatif). La prévention spécialisée a permis d'accompagner 47 jeunes. Les ALSH de Buis les Baronnies et de Séderon ont eu respectivement 64 et 21 jeunes inscrits.

Animation territoriale

La CTEAC (Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle) a été renouvelée pour la période 2022-2025, en vue de proposer une résidence de médiation artistique et une saison artistique et culturelle itinérante et gratuite.

Contrat Local de Santé

Suite au Diagnostic Local de Santé et grâce à l'engagement de la CCBDP avec l'Agence Régionale de Santé et les professionnels de Santé, les partenaires divers et les élus, un Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration. Une chargée de mission a été recrutée.

BILAN ET PERSPECTIVES - Thierry DAYRE – Président de la CCBDP

L'année 2022 a été marquée par l'inflation, les effets de la guerre en Ukraine, l'augmentation du prix des énergies. Malgré cette crise qui a fortement impacté les services et les charges de la CCBDP, la politique dynamique d'aménagement du territoire s'est poursuivie.

Il est nécessaire de rester solidaires et continuer d'investir pour l'avenir.

A la différence des années précédentes la CCBDP a édité un document qui complète son rapport d'activités 2022, présenté ci-dessous :

**RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Pour assurer le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CCBDP dispose de 1 926 conteneurs d'ordures ménagères sur 730 points de collecte répartis sur le territoire, 179 colonnes à verre, 1 217 conteneurs de collecte sélective, de 20 agents techniques, 6 camions (qui ont parcouru 135 166 km en 2022), 3 déchèteries (+ 2 conventions d'utilisation des déchèteries voisines), 1 ressourcerie. Elle adhère au Syndicat des Portes de Provence depuis 2017 pour le traitement des déchets issus des quais de transfert et des déchèteries intercommunales, dans un nouveau centre de valorisation et de traitement des déchets ultimes SYPROVAL, situé à Malataverne.

Bilan des tonnages collectés 2020-2022 :

⇒ COLLECTE	2020	2021	2022
Ordures ménagères	6 174 T	6 191 T	5 937 T
Journaux revue magazine	179 T	37 T	
Quai emballages recyclables	717 T	1 048 T	1 153 T
Verre	1 060 T	1 146 T	1 226 T
⇒ DECHETERIES DE NYONS / BUIS LES BARONNIES / SEDERON	2020	2021	2022
Déchets d'Équipements électriques et électroniques	232 T	272 T	232 T
Déchets Diffus Spécifiques	44 T	38 T	44 T
Chimirec - Déchets hors périmètre. Traitement à Beaucaire	42 T	23 T	42 T

En 2022, des actions de promotion de composteurs individuels (achat) et partagés ont été menées, des emplois saisonniers d'ambassadeurs du tri ont été renouvelés et du compost a été distribué gratuitement.

Le bilan de la ressourcerie a progressé par rapport à 2021 avec un chiffre d'affaires de 115 241 €, soit + 6 % ; 125 509 kg de déchets récoltés, soit + 13 % ; le panier moyen est de 7,74 €, contre 7,17 € en 2020 et 15 594 passages en caisse, soit + 10,9 %.

Indicateurs financiers TTC 2022 :

SYNTHESE	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2022	Total 2021	Évolution
COUTS FONCTIONNELS	353 031 €	12 960 €	134 534 €	167 088 €	667 613 €	665 052 €	0,39%
COUTS TECHNIQUES	1 901 319 €	69 800 €	721 713 €	598 838 €	2 692 832 €	2 741 194 €	-1,76%
COUTS INDUSTRIELS	0 €	33 419 €	150 422 €	74 434 €	258 275 €	193 388 €	33,55 %
COUT AIDES	2 588 €	10 126 €	280 723 €	41 943 €	335 380 €	344 470 €	-2,64%
MONTANT DES CONTRIBUTIONS	3 723 730 €	6 182 €	41 407 €	62 867 €	3 834 186 €	3 221 681 €	19.01%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire salue le travail de M. Thierry DAYRE, son implication et le temps passé au sein de la Communauté de Communes depuis des années. Il n'est pas simple de résumer en une heure l'ensemble des actions de l'intercommunalité qui réalise de réelles prouesses pour offrir un projet de territoire au service des citoyens et complémentaires des actions des mairies. La Communauté de Communes est efficiente et compétente. Il remercie M. Thierry DAYRE pour son expertise, ses qualités humaines et il ajoute : « encadrer 97 délégués c'est compliqué ». Il le félicite, ainsi que les délégués de la commune pour leur participation aux nombreuses réunions et leur travail au sein des commissions.

Applaudissements.

M. le Maire indique que le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de gestion des déchets qui a été présenté résulte d'années de réflexions, il trace une vision prospective de notre territoire. Il souligne l'importance de lire ce document « remarquable » sur un service public de toute première importance.

M. TATONI demande comment faire connaître les actions de l'intercommunalité ?

M. DAYRE dit que cette première édition doit être « revisitée », il faut que les chiffres soient justes. Une restructuration des services de la communauté de communes est en cours pour améliorer la communication des données en vue d'une information de qualité. Il remercie l'ensemble des équipes de l'intercommunalité qui « suivent le rythme ».

Applaudissements.

TARIFS COMMUNAUX

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

2023 – 10 – 90 Modification de la grille tarifaire EMAPS et Service Jeunesse

Suite aux réunions de la Commission Enfance / Jeunesse des 15 mai 2023 et 2 octobre dernier, il est proposé une modification de la grille tarifaire de l'EMAPS et du Service Jeunesse (cf. document joint) votée lors du Conseil Municipal du 5 avril 2023 :

Les familles dont les enfants sont scolarisés à NYONS bénéficieront du tarif « NYONSAIS ».

Ces tarifs des activités EMAPS / Jeunesse s'appliqueront à compter du mois d'octobre 2023.

THEME : EMAPS ET SERVICE JEUNESSE

			Sorties et activités					Bivouacs			
NYONSAIS et familles dont les enfants sont scolarisés à Nyons	Tranche	Quotient familial	A Nyons : atelier, soirée, activité, stage sans prestation de service	Hors Nyons : sortie sans prestation de service	A Nyons : Atelier, soirée, activité, stage avec prestation de service	Hors Nyons : sortie avec une prestation de service	Hors Nyons : Sortie avec deux prestations de service	Bivouac 1 nuitée	Bivouac 2 nuitées	Bivouac 3 nuitées	Bivouac 4 nuitées
			1	de 0 à 349 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	6,00 €	11,00 €
2	de 350 à 715 €	1,00 €	1,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €	12,00 €	23,00 €	33,00 €	39,00 €	
3	de 716 à 900 €	1,00 €	3,00 €	6,00 €	10,00 €	14,00 €	26,00 €	52,00 €	72,00 €	87,00 €	
4	de 901 à 1 100 €	1,00 €	4,00 €	7,00 €	13,00 €	17,00 €	32,00 €	64,00 €	89,00 €	107,00 €	
5	de 1 101 à 1 400 €	2,00 €	4,00 €	9,00 €	16,00 €	21,00 €	40,00 €	80,00 €	112,00 €	134,00 €	
6	+ de 1 400 €	2,00 €	5,00 €	10,00 €	18,00 €	24,00 €	45,00 €	90,00 €	125,00 €	150,00 €	
EXTERIEURS	Tranche	Quotient familial	A Nyons : atelier, soirée, activité, stage sans prestation de service	Hors Nyons : sortie sans prestation de service	A Nyons : Atelier, soirée, activité, stage avec prestation de service	Hors Nyons : sortie avec une prestation de service	Hors Nyons : Sortie avec deux prestations de service	Bivouac 1 nuitée	Bivouac 2 nuitées	Bivouac 3 nuitées	Bivouac 4 nuitées
			1	de 0 à 785 €	2,00 €	4,00 €	7,00 €	13,00 €	17,00 €	32,00 €	64,00 €
2	+ de 785 €	4,00 €	8,00 €	13,00 €	24,00 €	30,00 €	55,00 €	100,00 €	135,00 €	160,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER cette modification de la grille tarifaire.

AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORTEUSE : Madame Odile PILOZ

2023 – 10 – 91 NYONS EN SCENE SAISON 2023-2024 – Fixation des tarifs

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de NYONS propose d'octobre à mai une programmation autour du spectacle vivant « NYONS EN SCENE ».

Pour la saison 2023-2024, les spectacles choisis sont variés afin de satisfaire une fois de plus tous les publics, petits et grands, fidèles ou néophytes, et permettent un accès à la culture pour tous.

Compte tenu des prix pratiqués par les compagnies artistiques, les lieux culturels voisins, et avec la Salle de spectacle de la Maison de Pays, la Commission Culturelle Municipale propose les tarifs suivants :

✓ SPECTACLES	Date	Tarif normal	Tarif réduit /groupe/ moins 25 ans	Tarif Scolaire
« En attendant Godot »	27 octobre 2023	15 €	10 €	5 €
« George Dandin »	24 novembre 2023	15 €	10 €	5 €
« Zappe Satie »	20 janvier 2024	15 €	10 €	5 €
« Contes du TRAC »	3 février 2024	5 €		
« Ana K »	8 mars 2024	15 €	10 €	5 €
« Dernier concert avant l'apocalypse »	22 mars 2024	10 €		5 €
« Hashatg et tête de bois »	12 avril 2024	15 €	10 €	5 €
« Reflet »	26 avril 2024	15 €	10 €	5 €
« Gigambitus »	7 mai 2024	10 €	5 €	

✓ **Spectacles gratuits** : « La Truite de Schubert en femme majeure » le 27 décembre 2023, le concert du « Trio Mamia Cherif » 1^{er} janvier 2024, et le spectacle musical du 7 mai 2024 « Gigambitus » pour les élèves des écoles élémentaires de Nyons,

✓ **Spectacles billetterie autres que Mairie de Nyons** : « l'Utopie des arbres » le 11 novembre 2023 et « Luigi Rignanese » le 9 décembre 2023 par Contes et Rencontres, « Les étoiles », le 27 janvier 2024 par le Centre Dramatique Des Villages dont les recettes seront encaissées par le CDDV, puis partagées à 50 % entre la Mairie de Nyons et le CDDV et « la loi du marcheur » du 16 février 2024 par la Comédie de Valence qui encaisse la totalité des recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide
POUR : 26
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0
D'APPROUVER la fixation des tarifs des spectacles pour la saison NYONS EN SCENE 2023-2024 comme indiqué ci-dessus.

Madame Aurore AMOURDEDIEU vote contre car une fois de plus, la délibération du Conseil Municipal est mise aux voix après la programmation de NYONS EN SCENE et la distribution des brochures dans les boites aux lettres.

AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

2023 – 10 – 92 Demande de subventions pour les travaux d'Aménagement du Quartier de la Mochatte - secteur des Oliviers

1°) Objet de la demande de subventions

La Commune de NYONS, Maître d'ouvrage de l'opération, a la volonté d'aménager et de sécuriser la partie basse du quartier de la Mochatte - Secteur des « Oliviers » qui comprend :

- la Rue de la Mochatte partie basse.
- la Rue des Rossignols
- la Rue des Oliviers
- la Rue des Cigales (en partie Est)
- la Rue Victor Cherbuliez
- l'Allée Clair Tisseur

2°) Plan de financement

L'ensemble de ces travaux a été estimé à 1 550 815 €.HT.

PLAN DE FINANCEMENT EN HT

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maîtrise d'œuvre</u> (3,7%) :52 145 € • <u>Missions diverses</u> : . CSPS (base 0,75%)10 775 € . Topographie720 € . Etude géotechnique7 850 € . Géo détection de réseau, ITV 12 000 € . Publicité de marché1 000 € • <u>Travaux d'aménagement</u> : . Travaux généraux, préparatoires et de terrassement.....144 500 € . Voirie, chaussée – trottoir.....283 750 € . Bordure s- Maçonnerie.....137 775 € . Mobiliers, signalisations33 450 € . Génie Civil Eclairage public et reconnaissance de réseau.....35 000 € . Réseau AEP.....241 500 € . Réseau assainissement EU.....266 800 € . Réseau Pluvial -infiltration.....233 500 € . Espaces verts, plantations.....90 050 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2024) :.....387 704 € (25%) - Département :.....110 000 € (7,1%) (Dont bonification PVD 10%) - Agence de l'eau (dans le cadre du contrat ZRR.....135 000 € (8,7%) - Autofinancement Ville de Nyons :.....918 111 € (59,2%)
1 550 815 €	1 550 815 €

3°) Approbation

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'APPROUVER ce projet et le plan de financement présenté ci-dessus, ainsi que les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'aménagement du secteur des Oliviers - quartier de la Mochatte partie basse,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

M. GREGOIRE rappelle qu'une réunion de quartier sur la présentation du projet a eu lieu le 18 octobre dernier, et il précise que les 200 participants ont été satisfaits.

Ce chantier est important car il va permettre de dévier vers l'ovoïde de la promenade de la Digue une partie des eaux pluviales qui inondent régulièrement le bas de l'avenue Henri Rochier.

M. le Maire ajoute que les dossiers de demande de subventions doivent être déposés avant le 30 octobre 2023.

AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

2023 – 10 – 93 Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Sauve

1°) Objet de la demande de subventions

La Commune de NYONS, Maître d'ouvrage de l'opération, a engagé le projet ambitieux de la rénovation du Groupe Scolaire de Sauve avec les objectifs de réduction des coûts d'énergies de 60% à l'horizon 2050.

L'opération de rénovation à faible impact carbone et forts enjeux environnementaux comprend notamment des actions sur :

- le bâti avec l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de menuiseries extérieures, la pose de protections solaires sur la façade Sud de l'école élémentaire,
- le mode de production d'énergie avec la sortie des énergies fossiles au profit d'une pompe à chaleur air-eau et la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective,
- les aménagements extérieurs avec désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'école élémentaire au profit d'espaces paysagers,
- la création d'un hall d'accueil à l'école élémentaire – local périscolaire avec l'optimisation des zones de stockage.

2°) Plan de financement

L'ensemble de ces travaux a été estimé à 1 854 814 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES H.T.	RECETTES
<p>Coût de la Maîtrise d'œuvre et études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre (taux de 9.69%) :165 968 € - Contrôle technique (taux de 0.80%) :13 331 € - SPS (taux de 0.55%) :9 165 € <p style="text-align: right;">Soit 188 464 €</p> <p>Coût des Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Isolation enveloppe extérieure :388 500 € . Menuiseries extérieures..... et protections solaires :204 750 € . Chauffage ventilation climatisation :329 700 € . courant fort /courant faible plomberie : ..105 000 € . Gros et second œuvres :168 000 € - Travaux d'aménagement extérieur :294 000 € - Centrale Photovoltaïque : 176 400 € <p style="text-align: right;">Soit 1 666 350 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DETR / DSIL (taux 30%) :556 444 € dont bonification de l'adéquation au décret tertiaire - Département : (25%)463 704 € - Bonification « Petites Villes de Demain » (10 %) :185 481 € - Bonification « transition écologique » : 112 935 € (10% des montants de dépenses relatives aux travaux spécifiques d'économies d'énergie) - Autofinancement Ville de Nyons : (39%)536 250 € <p>Pour mémoire Montants de financement non définis à la phase APS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau (50% Aménagement cour oasis), pour la déconnexion des réseaux, désimperméabilisation et infiltration. - Fonds chaleur ADEME : (jusqu'à 70% du poste de production de chaleur) selon le mode de chauffage définitif, pompe à chaleur AIR/EAU ou géothermique sur champ de sonde (variante selon valeur du COP). - CEE récupérables
1 854 814 €	1 854 814 €

3°) Approbation

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'APPROUVER ce projet et le plan de financement présenté ci-dessus, ainsi que les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'ADEME pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de Sauve,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

**2023 – 10 – 94 Marché de travaux d'extension du bâtiment destiné à la construction des chars du Corso
- Approbation de l'Avenant N° 2 aux Lots N° 2 et N° 3**

ARTICLE 1 – Objet du Marché de base

Marché Initial

Le marché porte sur l'extension du local des chars du Corso.

La Commission d'Appel d'Offres du 10 mars 2022 a retenu à l'unanimité les titulaires des lots 1, 2 et 3.

Par délibération du 30 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés de travaux suivants :

Attributaires - Montant initial du marché public

- Lot n°01 Gros Œuvre / Terrassement - VIAL FILS BÂTIMENT & FERRAND LOREILLE

Montant : 49 497,00 € HT

- Lot n°02 Charpente Métallique Bardage Couverture – SOCOMET

Montant : 86 930,00 € HT

- Lot n°03 Electricité – CONTACT ELECTRICITE

Montant : 8 392,35 € HT

Cet agrandissement sera dédié à la construction et à l'entretien des portes-chars roulants et des structures métalliques des éléments décoratifs.

ARTICLE 2 – Objet de l'Avenant N° 2 au LOT 2

1°) Chassis vitré local ferronnerie :

La maîtrise d'œuvre initiale n'a pas intégré la fourniture et pose d'un châssis vitré dans la décomposition globale forfaitaire du dossier de consultation des entreprises alors qu'il avait été demandé par la maîtrise d'ouvrage et les usagers.

Le lauréat du lot N° 2 nous propose de réaliser un châssis aluminium conforme aux réglementations en vigueur comprenant 3 vantaux coulissants. Il sera protégé par un barreaudage de sécurité anti-intrusion.

2°) Chaise support de treuil électrique :

Pour des raisons de sécurité des usagers, il a été défini, à la suite de la création de la rampe d'accès, d'utiliser un système de treuil électrique pour la manipulation des chars roulants. Pour ce faire, un treuil (récupération interne) doit être fixé solidement sur un pied de chaise métallique.

Le lauréat du lot N° 2 s'est également proposé sur la fourniture et pose de l'ensemble.

Selon devis n°2026 du 4 septembre 2023.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT 2 AU LOT 3

3°) Prises supplémentaires :

Après relecture des pièces du marchés et au vu des besoins évolutifs de branchement d'appareillages, il a été demandé par les utilisateurs 6 prises supplémentaires, réparties en 1 bloc de 4 prises et 2 prises étanches seules.

4°) Eclairage établi :

Aucun éclairage d'appoint n'avait été préconisé par la MOE d'origine du projet, la zone de travail sur table nécessite un éclairage d'appoint.

Selon devis n°2023360 du 21 septembre 2023.

ARTICLE 3 - DETAIL DE L'AVENANT PROPOSE ET NOUVEAUX MONTANTS :

- AVENANT N° 2 au LOT 2 : Charpente Métallique Bardage Couverture

	Montant initial du marché public (Y/c avenant N° 1)	incidence financière sur le montant du marché public :	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché public
MONTANTS HT	99 750,00 €	OUI	6 706,00 €	106 456,00 €
TVA 20%	19 950,00 €	6,7 %	1 341,20 €	21 291,20 €
MONTANTS TTC	119 700,00 €		8 047,20 €	127 747,20 €

- AVENANT N° 2 au LOT 3 : Electricité

	Montant initial du marché public (Y/c avenant N° 1)	incidence financière sur le montant du marché public :	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché public
MONTANTS HT	10 070,24 €	OUI 11,8 %	1 186,19 €	11 256,43 €
TVA 20%	2 014,04 €		237,24 €	2 251,29 €
MONTANTS TTC	12 084,28 €		1 423,43 €	13 507,72 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 octobre 2023 et a donné un avis favorable à l'unanimité à ces projets d'avenant N° 2 pour :

- LOT 2 – **SOCOMET**pour un montant de **6 706,00 € HT**
 - LOT 3 – **CONTACT ELECTRICITE**pour un montant de **1 186,19 € HT**
- (cf : nouveaux montants du marché public, par lot, mentionnés dans les tableaux ci-dessus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER les avenants N° 2 aux LOT 2 et LOT 3 des marchés de travaux d'extension du bâtiment destiné à la construction des « chars du corso »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer et les faire exécuter.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

2023 – 10 – 95 Marché d'assurance des Risques Statutaires - Approbation des nouvelles conditions financières

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la fonction publique ;
Depuis le 1^{er} janvier 2021, la ville est assurée pour les Risques Statutaires via un contrat souscrit auprès de l'assureur CNP et du Courtier Gestionnaire RELYENS.
Par courrier en date du 24 août dernier, la CNP, assureur du Contrat Groupe d'Assurances Statutaires a annoncé la résiliation à titre conservatoire du contrat à partir 1^{er} janvier 2024 dans l'attente d'une négociation permettant de rééquilibrer économiquement leurs contrats sur l'ensemble du territoire.
En effet, les résultats des assureurs couvrant ce type de contrat impliquent l'activation de la clause contractuelle d'ajustement tarifaire.
A titre d'information, l'assureur souhaitait appliquer une majoration du taux de cotisation à hauteur de 30%, à compter du 1^{er} Janvier 2024.
Cependant, compte tenu de la faible sinistralité de la Collectivité, le courtier, a obtenu une alternative pour amoindrir l'impact financier de la hausse de la cotisation.

Cette proposition se traduit par une majoration du taux à hauteur de 10%, en conservant les mêmes garanties que le marché initial, à savoir :

Formules de couverture et franchises	Ancien taux	Nouveau taux
Décès Accident de travail – Indemnité Journalières – Maladie Professionnelle – Frais médicaux – avec franchise de 30 jours par arrêt. Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%	0.98%	1.08%

Le taux s'applique sur l'assiette de cotisation qui est composée des éléments suivants :

- Traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.
- Nouvelle bonification indiciaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la proposition tarifaire pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} Janvier 2024 selon les conditions énoncées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

AFFAIRES FONCIERES

Rapporteuse : Madame Aurore AMOURDEDIEU

2023 – 10 – 96 Acquisition foncière lieudit Salerand

Dans le cadre des régularisations foncières en cours sur le Lotissement « Les Jardins des Baronnie » avec la SAS Gilles Trignat Résidences, la Commune a souhaité proposer à cette dernière l'acquisition de la parcelle AL 1084, d'une superficie de 5421m² et située entre la rivière Sauve et les maisons jumelées du lotissement.

Ce gisement foncier constitue le dernier délaissé de l'opération et se trouve en zone Naturelle au PLU et en zone rouge (R3) au PPRI.

De plus, cette parcelle est bordée sur sa limite Est par une canalisation d'eaux usées appartenant à la Commune.

La SAS Gilles Trignat Résidences a été sollicitée pour cette acquisition et a donné son accord pour une cession à la Commune de cette parcelle au prix de 0,20€/m².

Elle précise qu'un vieux cabanon partiellement effondré est présent sur le site ainsi que des dépôts sauvages de chantiers, potentiellement amiantés.

La Commune prendra à sa charge le démontage et l'évacuation de ces déchets.

Le tarif proposé correspond au prix de vente des « terres boisées », soit pour la parcelle totale un montant de 1 084,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle AL 1084 au montant de 1 084,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais d'acte administratif seront à la charge de la Collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

La Secrétaire de séance,
Aurélie LOUPIAS



Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES

